ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Impact du dérèglement climatique sur les services d'urgence

Question écrite n° 1163

Texte de la question

Mme Clémence Guetté alerte Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur l'impact du dérèglement climatique sur les services d'urgence. En effet, une étude de la revue *European Journal of Emergency Medicine* parue le 13 octobre 2024 a démontré que les conséquences de ce dernier sur les services médicaux d'urgence seraient similaires, voire supérieures, à celles qu'il engendre sur les systèmes de santé mondiaux dans leur totalité. Plus précisément, sa brutalité a été évaluée en moyenne à 7 sur une échelle allant de 0 à 9. Et plus inquiétant encore, 62 % des 42 groupes de discussion (composés d'experts en soins préhospitaliers, en médecine d'urgence et en médecine des catastrophes) implantés dans 36 pays qui ont participé à cette étude considèrent que leurs responsables politiques n'ont commandé aucune évaluation de ces effets et n'ont par conséquent pris aucune mesure. Ainsi, les urgences françaises, déjà très gravement affectées par les conséquences des politiques néolibérales menées par les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron, sont amenées à faire face à des risques d'inondation et de submersion, des canicules, des pics de pollution et de pics de fréquentation liés à l'exil de nombreux réfugiés climatiques dans les prochaines années. Pour la médecin urgentiste Roberta Petrino, qui a participé à cette étude, il est donc « nécessaire de mettre en œuvre des actions pour atténuer le changement climatique » dans les services d'urgence. Elle souhaite donc l'interroger, d'une part, sur les dispositions prises par le Gouvernement pour estimer et évaluer l'impact du dérèglement climatique sur les services d'urgence en France hexagonale et dans les outre-mer. D'autre part, dans l'attente interminable du troisième plan national d'adaptation au réchauffement climatique censé être publié depuis 2023, sur les mesures d'adaptation prévues par le Gouvernement pour y faire face.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient de l'impact croissant du changement climatique sur les services de santé, en particulier sur les services d'urgence, et agit en conséquence pour anticiper et atténuer ses effets. Le ministère de la santé a ainsi publié une feuille de route pour la planification écologique du système de santé, qui a vocation à permettre au secteur sanitaire et médicosocial de faire sa part dans la nécessaire baisse des émissions de gaz à effet de serre de 5 % par an jusqu'en 2050 et de contribuer à la neutralité carbone du secteur. Cette démarche vise, d'une part, à atténuer les effets du changement climatique sur la santé, les infrastructures de santé et les soignants, et, d'autre part, à réduire la dépendance du système de santé aux énergies fossiles afin de renforcer sa résilience dans une société bas-carbone. Afin de mieux appréhender les effets du changement climatique sur les services de santé, le ministère chargé de la santé a intégré dans le dernier plan national d'adaptation au changement climatique-3 une mesure spécifique relative aux conséquences du changement climatique sur le système de santé (mesure 29). Cette mesure s'articule en trois étapes : - une première étude prospective sera menée afin d'anticiper les conséquences du changement climatique sur les besoins en offre de soins ; - une étude de vulnérabilité des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux sera ensuite réalisée, avec une priorité accordée aux établissements les plus exposés aux risques climatiques. L'agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux, rattachée au ministère de la santé, apportera son expertise et sa connaissance opérationnelle pour

contribuer à cette étude, en partenariat avec le commissariat général au développement durable, l'agence de la transition écologique et le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ; - enfin, sur la base des conclusions de cette étude, des moyens financiers pourront être mobilisés pour soutenir les investissements des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, afin d'adapter leurs infrastructures et de les rendre plus résilients face au changement climatique. Cette mesure est essentielle pour identifier les besoins en réorganisation de l'offre de soins, en ressources humaines et en formation, qui seront profondément affectés par le changement climatique. Elle permettra également d'adapter les infrastructures sanitaires aux nouveaux enjeux climatiques et de garantir la continuité de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, des actions concrètes du point de vue de l'accès aux soins sont déjà engagées, notamment le renforcement du lien entre le service d'accès aux soins et la télémédecine afin d'alléger la pression sur les services hospitaliers en période de crise, notamment liée au changement climatique. Le Gouvernement réaffirme ainsi son engagement à faire face aux défis sanitaires posés par le changement climatique et poursuivra ses efforts pour garantir un accès rapide et efficace aux soins d'urgence pour toutes et tous.

Données clés

Auteur : Mme Clémence Guetté
Circonscription : Val-de-Marne (2e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1163
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé et accès aux soins
Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 octobre 2024, page 5608
Réponse publiée au JO le : 15 avril 2025, page 2775